

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 14 février 2022

Convocation du : 8 février 2022

Le deux mille vingt-deux, le quatorze février à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds – salle Polyvalente, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté d'Olivier REGORD, secrétaire de séance.

**Présents** : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Dominique TRUC, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Françoise BELLANGER, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

**Absents et excusés** : Françoise PINET, Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Laurent CELCE, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Fabien GASCARD, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT

**Pouvoirs** : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE ;  
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU ;  
Laurent CELCE excusé a donné pouvoir à Alain MANIVEL ;  
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;  
Josette REVOUX excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;  
Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU ;  
Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Olivier REGORD ;

**ORDRE DU JOUR : Proposition de mutuelle à l'échelle de l'intercommunalité**

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy envisage de proposer aux habitants des communes du territoire Buëch-Dévoluy une mutuelle leur permettant de pouvoir bénéficier d'une couverture Santé à des tarifs préférentiels. L'idée consiste à regrouper les habitants afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire.

Considérant que l'objectif est de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès à la santé des habitants,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Services Aux Habitants réunie en date du 19 janvier 2022,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable des membres du bureau communautaire réuni en date du 7 février 2022,

Considérant que l'aval de l'ensemble des communes est nécessaire à la mise en place de cette proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de donner son accord de principe pour que soit faite cette proposition de mutuelle aux habitants de l'intercommunalité
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents

|                                    |           |                |            |
|------------------------------------|-----------|----------------|------------|
| Nombre de membres en exercice : 37 |           |                |            |
| Votants : 22 dont 7 pouvoirs       | Pour : 22 | Abstention : 0 | Contre : 0 |

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les  
jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220214-De09\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2022

Affichage : 28/02/2022

Pour le président



Le Président

Michel RICOU-CHARLES